

Quelques idées pour soutenir le commerce stationnaire plutôt que sanctionner le commerce en ligne

Certaines des mesures édictées par la Confédération et en partie aussi par les cantons pour lutter contre le coronavirus ont eu pour effet de stimuler grandement le commerce en ligne ; lequel se trouve être du même coup, pour ainsi dire, favorisé par l'Etat. Cette intervention sur le marché a désormais des conséquences irréversibles : d'une part, le commerce de détail en ligne connaît une croissance supérieure à la moyenne ; d'autre part certains centres-villes et autres lieux où s'exerce principalement le commerce de détail stationnaire, luttent pour leur survie. En Suisse et à l'étranger, on voit ainsi se multiplier les appels pour imposer aux détaillants en ligne, qui tirent un si large profit des mesures de lutte contre la pandémie, un "paquet fiscal », voire des "majorations de TVA", etc. Swiss Retail Federation est d'avis que cette "approche punitive" n'est pas efficace, car le commerce en ligne couvre un besoin important de la clientèle d'aujourd'hui et continuera donc inexorablement à gagner du terrain. Elle estime toutefois que les effets de cette intervention de l'État dans le mécanisme du marché à la faveur de la pandémie réclament une certaine compensation qui aille au-delà de la période de pandémie, puisque l'effet et l'impact des mesures anti-Covid se prolongeront. Dans le présent catalogue d'idées, nous souhaitons offrir à la Confédération, aux cantons et aux communes des pistes de réflexion sur la manière dont ils peuvent collaborer avec le commerce de détail si tant est qu'il importe à leurs yeux - comme cela a été souligné à diverses reprises - de soutenir la cause du commerce et de la revitalisation des centres-villes.



1. Allègement réglementaire pour le commerce stationnaire

- Réduction de la charge administrative liée à l'ordonnance sur l'indication des prix et suppression des exigences en matière d'autocomparaison
- Adaptation aux besoins des entreprises des délais de livraison dans les centres
- Obligation à l'égard de l'exploitation des zones de stationnement
- Libéraliser les restrictions d'espace dans les zones mixtes
- Assurer des horaires d'ouverture plus généreux
- Les cantons doivent veiller à appliquer intégralement la possibilité des quatre dimanches sans autorisation préalable, prévue par la LTr.
- Réglementation plus libérale du marketing (approbation d'espaces publicitaires supplémentaires sur les sites, approbation d'espaces publicitaires LED innovants dans les vitrines)
- Simplification des procédures de permis de construire
- Exemption ou autorisations exceptionnelles pour les activités en terrains propres et simplification des procédures d'autorisation pour les activités sur des terrains municipaux (petits stands de vente, etc.).
- Envisager des solutions de ramassage/collecte et les mettre autant que possible à disposition dans des lieux centraux.



2. Incitations à l'animation des centres-villes

- Prévoir des infrastructures et des possibilités de parcage pour les nouveaux moyens de transport (vélos, e-scooters, etc.)
- Créer des concepts utilitaires et d'événements
- Les gestionnaires municipaux doivent réunir différentes parties prenantes afin de développer des concepts destinés à redynamiser les lieux
- Promotion des centres-villes
- Créer des zones piétonnes attrayantes
- Distribuer à tous les ménages des bons/réductions de commerçants pouvant être échangés dans divers commerces et entreprises sur les envois ordinaires des autorités (par exemple, taxes, facture d'électricité) (coordination via l'autorité municipale ou les associations commerciales locales).
- Un coin TikTok dans les magasins, pour "attirer le client"
- Circuits à thème (scénarios de consommation liés à certaines occasions)
- Laboratoire d'essai avec retour d'information des clients
- Chasse au trésor numérique dans certains commerces
- Système de guidage numérique ; Codes QR ou signalétique dans la ville orientés vers les commerces de proximité
- Micro-centres pour commerçants locaux (pôles click & collect)
- Mise à disposition d'une infrastructure "plug & play" pour les boutiques pop-up (éphémères)



3. Support numérique

- Offrir et cofinancer avec des spécialistes le test utilisateur UX-Check
- Consultation / points de contact
- Cofinancer des ateliers pour augmenter les taux de conversion hors ligne et en ligne
- Former des facilitateurs numériques
- Plate-forme collective sur laquelle les commerçants locaux peuvent proposer leurs produits.
 - Portée plus grande qu'avec une boutique en ligne propre
 - Les communes / cantons pourraient en financer les bases
 - Les grands opérateurs pourraient mettre leur plateforme à disposition



4. Mesures financières / fiscales

- Etendre désormais à dix ans les reports de perte
- Autoriser le report des pertes en avant
- Stimuler l'innovation numérique.

- Supprimer les bas coûts d'expédition de la Chine (égalisation des tarifs).
- Supprimer la dispense de la TVA sur les petits envois.
- Pas de régime de TVA favorisant le tourisme d'achat.
- Franchise-valeur
- Imposition des groupes internationaux du numérique